



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### PEREQUATION ARBITRALE

### Saison 2023/2024

#### Note clubs de D1

##### Précision du règlement

**A** Les frais déplacement et préparation des arbitres seront supportés par le club recevant. Ils sont

Décomptés de mairie à mairie (aller et retour) distance la plus courte.

**B** Les frais déplacement et préparation des arbitres assistants (exceptionnel) seront supportés par le ou les clubs demandeurs.

**C** Le club recevant adresse un exemplaire de la fiche de frais (voir modèle en annexe) au district en 2 fois (soit fin de la poule aller et fin poule retour) ou après chaque match.

**D** Toutes les fiches devront être adressées au district soit par la poste : **7 ZA Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN** ou par mail à l'adresse suivante : [sserre@foot29.fff.fr](mailto:sserre@foot29.fff.fr) **au plus tard 8 jours après la fin du championnat**

**E** La fiche de frais est mise à disposition par le club recevant, et validée par le responsable de chaque club

**F** Le District établi en fin de saison

Un récapitulatif des frais supportés par chaque club

La moyenne des frais et examine la situation de chaque club par rapport à cette moyenne

La somme due aux clubs « créditeurs » leur est reversée

La somme due par les clubs « débiteurs » leur est réclamée

**G** Si lors du bilan final en fin de saison il manque des fiches, il sera pris en compte le mini perceptible soit pour saison 2023/24 - 50,00€ - pour la remplacer.

Le 05/09/2023